

# SUPER PHONIQUES



DOSSIER DE PRÉSENTATION

## —●— DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Les **SuperPhoniques** (auparavant Grand Prix Lycéen des Compositeurs – GPLC) ont pour objectif d'initier les élèves de collège et de lycée à la musique contemporaine. Fort de 25 ans d'existence, ce dispositif de sensibilisation et de médiation est porté par la Maison de la Musique Contemporaine.

Chaque année, plus de 5000 élèves de troisième, seconde, première et terminale, scolarisés dans des établissements proposant ou non un enseignement musical écoutent, analysent et commentent les œuvres retenues par un Comité de sélection composé de professionnel·le·s des secteurs musical et pédagogique.

À l'issue de ce travail, les élèves de collège et de lycée élisent pour chaque sélection un·e compositeur·rice lauréat·e, distinction assortie de la commande d'une œuvre.

## —●— LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF



## 1 Sélection des œuvres

Après étude des candidatures des compositrices et compositeurs, un Comité de sélection, constitué de professionnel-le-s des secteurs musical et pédagogique, effectue la sélection des œuvres présentées aux élèves.

Pour chacune des sélections (lycée et collège), quatre candidatures sont retenues (deux compositrices et deux compositeurs).



## 2 Envoi du matériel pédagogique

Les œuvres sélectionnées sont envoyées au format numérique aux établissements participants. Elles sont accompagnées d'un kit pédagogique comprenant des clés d'écoute et des pistes de travail autour de l'œuvre.

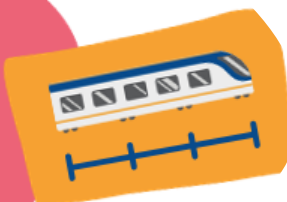
Ces éléments sont adressés aux professeur-e-s et mis en ligne sur le site des SuperPhoniques, assortis d'une documentation complémentaire sur la musique contemporaine.



## 3 Rencontres

Durant l'automne et l'hiver, les compositrices et compositeurs en lice se déplacent dans les établissements à la rencontre des élèves et de leurs professeur-e-s.

Ces rencontres sont l'occasion d'interroger leurs habitudes d'écoute et de les immerger dans les richesses de la composition contemporaine, notamment par la pratique.



## 4 Vote

À l'issue du travail d'écoute et d'analyse des œuvres, les élèves rédigent pour chacune une critique argumentée et désignent individuellement leur compositeur-riche favori-te. L'ensemble des votes totalisés par chaque compositeur-riche définit l'identité du-e lauréat-e de chaque sélection (collège et lycée).



## 5 Journée des SuperPhoniques

La Journée des SuperPhoniques clôture chaque édition du dispositif. Elle réunit autour des 8 compositrices et compositeurs en lice, près d'un millier d'élèves venu-e-s de toute la France.

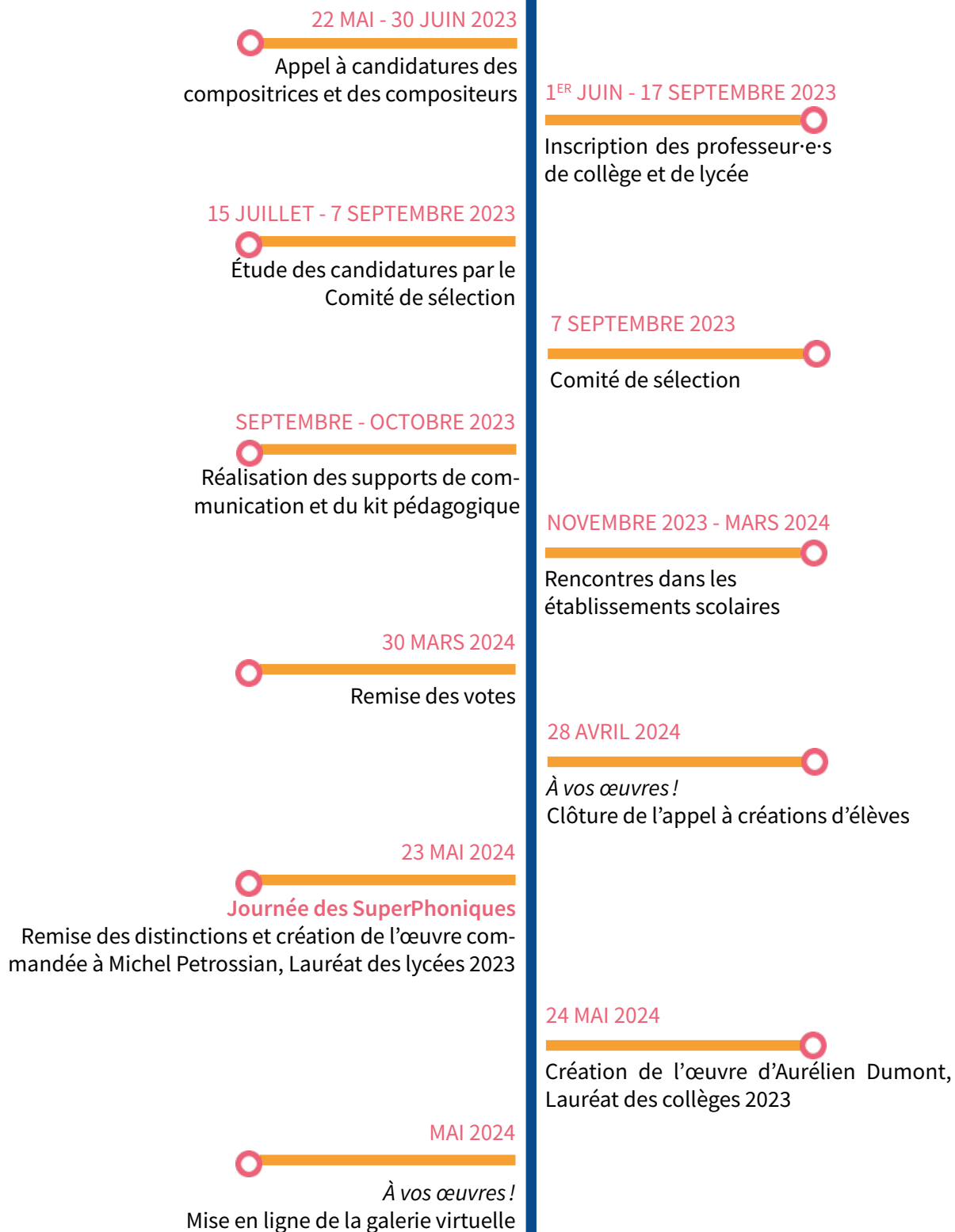
C'est également l'occasion d'annoncer les lauréat-e-s de chaque sélection. Ceux-ci reçoivent la commande d'une pièce qui est créée l'année suivante.

## 6 À VOS ŒUVRES !

Les SuperPhoniques intègrent un appel à créations, invitant les élèves participant-e-s à donner libre cours à leur imagination et à leur créativité en s'inspirant des œuvres en lice à travers le médium de leur choix.

Cet appel à créations, basé sur le volontariat, donne lieu à une restitution en ligne à l'issue de l'édition.





## en quelques chiffres...



**115**

compositeur·rice·s  
sélectionné·e·s depuis la  
création du dispositif



**25**

œuvres  
commandées aux  
lauréat·e·s



**5300**

élèves  
participant·e·s  
en 2023



**400**

établissements  
participants  
depuis la création du  
dispositif

**17 905**

élèves  
et professeur·e·s présent·e·s aux  
Journées Nationales depuis 2000



## ... et dates -clés

Création du  
GPLC  
par la Lettre du  
Musicien

1999-2000

2 MAI 2000

1ère édition

Première Journée  
Nationale et  
commande passée au  
lauréat

2012-2013

14ème édition

Reprise du dispositif  
par Musique  
Nouvelle en Liberté

2016-2017

17ème édition

Soutien de la  
fondation Daniel et  
Nina Carasso

2020

22ème édition

Reprise par la Maison  
de la Musique  
Contemporaine  
et ouverture aux  
collèges

2023-2024

25ème édition

Changement  
d'identité : le GPLC  
devient  
les SuperPhoniques

# CONDITIONS DE PARTICIPATION DES COMPOSITRICES ET COMPOSITEURS

Chaque compositeur-riche qui souhaite candidater aux **SuperPhoniques** doit s'assurer au préalable de son éligibilité au dispositif au regard des critères suivants.

## STATUT

Être un·e compositeur-riche français·e ou résidant fiscalement en France, de préférence sociétaire de la Sacem.

## PARTITION

À l'exception des œuvres électroacoustiques, l'œuvre doit avoir été fixée sur partition, être éditée ou inédite (éditée par le·a compositeur-riche·iel-même).

## ŒUVRE

- Le·a compositeur-riche ne peut candidater que pour une seule œuvre musicale enregistrée;
- L'œuvre doit être d'une durée inférieure à 10 minutes;
- Il peut s'agir d'une œuvre intégrale, d'un extrait, d'un ou plusieurs mouvements de ladite œuvre;
- Cette œuvre peut avoir été composée pour tout type de formation musicale : soliste, chambriste ou orchestrale, vocale, chorale, électroacoustique, mixte, etc.;
- La date de création de cette œuvre doit être inférieure à 15 ans pour une production monographique et inférieure à 10 ans pour tous les autres supports;
- L'œuvre doit avoir fait l'objet d'une diffusion entre le 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours. Pour l'édition 2025, toute œuvre diffusée après le 30 juin 2024 ne pourra être retenue.

## TYPES DE PRODUCTION OU D'ENREGISTREMENT

L'œuvre candidate doit impérativement avoir fait l'objet d'un enregistrement professionnel par une des structures suivantes :

- Label musical discographique ou numérique ;
- Société de production phonographique ;
- Radio ;
- Centre National de Création Musicale ;
- Ina GRM ;
- Ircam.

## SUPPORTS DE DIFFUSION

L'œuvre doit avoir fait l'objet d'une distribution commerciale physique ou numérique. Les supports de diffusion acceptés sont :

- **Les disques** : monographies, récitals et anthologies ;
- **Les diffusions radiophoniques** (par exemple sur France Musique, dans le cadre d'émissions ou lors de concerts enregistrés) ;
- **Les plateformes numériques** (BandCamp, Soundcloud, YouTube, Qobuz...), à la seule condition que la diffusion soit faite sur le compte ou la chaîne du producteur de l'enregistrement, du·e la compositeur-riche ou des interprètes.

## ○ PARTICIPATIONS ANTÉRIEURES AUX SUPERPHONIQUES (ANCIENNEMENT GPLC)

Au sein d'une sélection (collège ou lycée), aucun·e lauréat·e ne pourra candidater une nouvelle fois pour la même sélection, toute victoire rendant impossible une nouvelle participation dans cette sélection.

Par conséquent, le·a lauréat·e du SuperPhonique des lycées ne pourra candidater de nouveau que pour la sélection collège, et vice-versa.

De la même manière, tou·t·e·s les ancien·ne·s lauréat·e·s du Grand Prix Lycéen des Compositeurs (c'est-à-dire entre 2000 et 2023 inclus) auront la possibilité de candidater à la sélection collège.

**Attention :** aucune candidature de compositeur·rice ayant participé aux trois dernières éditions du dispositif ne sera acceptée, quelle que soit la sélection (collège ou lycée), chaque sélection au dispositif invalidant toute participation pour les trois éditions suivantes. Ce critère s'applique à tou·t·e·s les ancien·ne·s participant·e·s du GPLC.

## ○ DISTINCTIONS

Le·a compositeur·rice lauréat·e du **SuperPhonique des lycées** remportera une **commande pour orchestre de 10 000€ bruts**, et d'une durée comprise entre 10 et 12 minutes. Cette pièce sera créée lors de la Journée des SuperPhoniques suivante.

le·l s'engagera à :

- Écrire une œuvre originale dont la nomenclature sera arrêtée conjointement avec la Maison de la Musique Contemporaine ;
- Participer à la **Journée des SuperPhoniques** de l'édition suivante ;
- Être présent·e à la création de l'œuvre qui sera interprétée par une formation choisie par la Maison de la Musique Contemporaine et participer à une action de médiation ;
- Accepter l'enregistrement pour archives de cette œuvre sans exiger de rémunération supplémentaire.

Le·a compositeur·rice lauréat·e du **Superphonique des collèges** remportera une commande de **5 000€ bruts**, pour une œuvre de musique de chambre d'une durée de 15 minutes maximum. Cette commande sera passée par la Maison de la Musique Contemporaine, en partenariat avec ProQuartet - Centre Européen de Musique de Chambre (CEMC).

le·l s'engagera à :

- Écrire une œuvre originale dont la nomenclature sera arrêtée conjointement avec la Maison de la Musique Contemporaine et ProQuartet - CEMC (quatuor ou trio avec piano ; partie électroacoustique acceptée) ;
- Être présent·e à la création de l'œuvre qui sera interprétée par une formation choisie par la maison de la Maison de la Musique Contemporaine et ProQuartet - CEMC et participer à une action de médiation ;
- Accepter l'enregistrement pour archives de cette œuvre sans exiger de rémunération supplémentaire.



Michel Petrossian, Bernard Cavanna, Farnaz Modarresifar et Aurélien Dumont lors de la remise des distinctions du GPLC 2023 © Didier Plovy - MMC

# PROCESSUS DE SÉLECTION

Chaque compositeur·rice éligible souhaitant participer aux SuperPhoniques doit faire parvenir une candidature motivée et argumentée pour l'œuvre de son choix souscrivant aux critères.

Une présélection est opérée en interne, à partir des candidatures et par application stricte des critères. Les pièces éligibles sont ensuite transmises aux membres du Comité de sélection sans autre indication que :

- Un numéro d'identification
- La nomenclature
- La durée de la pièce
- La note d'intention comprenant des propositions pédagogiques
- Les textes pour les pièces vocales

Pour assurer la neutralité des choix du Comité de sélection, ne sont donc mentionnés ni le nom du·de la compositeur·rice, ni celui de ou des interprètes, ni le titre, ni la date de composition, de création ou d'enregistrement de l'œuvre.

De fait, l'écoute s'effectue à l'aveugle pour éviter tout choix discriminant, et la sélection s'opère sur des critères pédagogiques et musicaux.

## LE COMITÉ DE SÉLECTION DES SUPERPHONICQUES 2024

Le Comité de sélection des SuperPhoniques 2024 s'est réuni **le jeudi 7 septembre 2023** dans les locaux de la Maison de la Musique Contemporaine.

Il était composé de :

- **Christine Bertocchi**, chanteuse, professeure au CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants et au CRI (Chœur Ressources Interprofessionnel)
- **Vanessa Charbonnier**, professeure d'éducation musicale en collège
- **Sébastien Cousin**, conseiller musique à la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire) au ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
- **Vanessa Gasztowtt**, responsable des actions éducatives et culturelles de l'ONDIF (Orchestre National d'Île-de-France)
- **Jean-Luc Hyvoz**, professeur d'éducation musicale en lycée
- **Cora Joris**, musicologue, médiatrice musicale, directrice des forces artistiques à l'Opéra National de Lorraine
- **Valeria Kafelnikov**, harpiste à l'EIC (Ensemble Intercontemporain)
- **Margot Lallier**, directrice du pôle Action culturelle, médiation et public du CMBV (Centre de Musique Baroque de Versailles)
- **Clément Lebrun**, musicologue, musicien, directeur du DOC (Doigt dans l'Oreille du Chauve)
- **Séverine Leneveu**, professeur d'éducation musicale en lycée
- **Estelle Lowry**, directrice de la MMC (Maison de la Musique Contemporaine)
- **Arnaud Merlin**, producteur radio sur France Musique
- **Olivier Michel**, directeur de La Pop
- **Jérôme Provençal**, journaliste musical aux Inrockuptibles



**DÉCOUVRIR**



**RENCONTRER**



**CRÉER**



SÉLECTION COLLÈGE



Cécile Buchet © DR

Cécile Buchet  
*La vieille horloge*  
Pièce électroacoustique



Grégoire Rolland © François Barbier - MMC

Grégoire Rolland  
*Sheng*  
pour 6 voix de femmes  
a capella



Dzovinar © François Barbier - MMC

Dzovinar  
*L'horloger des songes*  
pour flûte, alto et harpe



Demian Rudel Rey © François Barbier - MMC

Demian Rudel Rey  
*Cuélebre*  
pour flûte, saxophone,  
percussion, accordéon,  
électronique et vidéo

SÉLECTION LYCÉE



Séverine Ballon © François Barbier - MMC

Séverine Ballon  
*Toucher un souvenir*  
pour ensemble vocal,  
violone et orgue positif



Tom Bierton © François Barbier - MMC

Tom Bierton  
*Loess*  
pour ensemble



Marie-Hélène Bernard © François Barbier - MMC

Marie-Hélène Bernard  
*Boa Sr*  
Pièce électroacoustique



Frédéric Maurin © François Barbier - MMC

Frédéric Maurin  
39  
pour ensemble et  
électronique

# LA JOURNÉE DES SUPERPHONIQUES 2024

Les résultats des votes des élèves seront dévoilés le jeudi 23 mai 2024, à la Maison de la Radio et de la Musique à Paris. Cette journée se déroulera en présence des huit compositeur·rice·s en lice ainsi que du Lauréat 2023 des lycées, Michel Petrossian.

## Quatre distinctions y seront remises :

- **Le SuperPhonique des lycées**, remis au·à la compositeur·rice de la sélection lycée, qui aura réuni le plus grand nombre de suffrages. Cette distinction sera assortie de la commande d'une œuvre pour orchestre, qui sera créée lors de la Journée des SuperPhoniques 2025.
- **Le SuperPhonique des collèges**, remis au·à la compositeur·rice de la sélection collège qui aura réuni le plus grand nombre de suffrages. Cette distinction sera assortie de la commande d'une œuvre pour musique de chambre, passée en partenariat avec ProQuartet - Centre Européen de Musique de Chambre. Cette pièce sera créée par une jeune formation résidente au cours de l'année 2025.
- **Le SuperPhonique des professeur·e·s de lycée**, remis au·à la compositeur·rice qui aura reçu le plus de suffrages de la part des professeur·re·s de lycée participants aux SuperPhoniques.
- **Le SuperPhonique des professeur·e·s de collège**, remis au·à la compositeur·rice qui aura reçu le plus de suffrages de la part des professeur·re·s de collège participants aux SuperPhoniques.

Outre l'annonce du palmarès et la remise des distinction, cette journée s'organisera autour de la traditionnelle **grande rencontre entre les élèves et les compositeur·rice·s présent·e·s** et sera clôturée par un concert public comprenant la création de **Timkat** de Michel Petrossian, œuvre commandée par la Maison de la Musique Contemporaine et qui sera créée par l'Ensemble intercontemporain, sous la direction de Léo Margue.

## DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

**13h30-14h** : Création et médiation de l'œuvre commandée à Michel Petrossian

**14h30-15h30** : Grande rencontre

**15h30-15h45** : Annonce du palmarès 2024

**16h-18h30** : Quartier libre

**18h30** : Retour des élèves

**19h** : Cocktail

**19h30** : Concert

**21h** : Sortie

## PROGRAMME DU CONCERT

**Théo MERIGEAU (1987)**

Nouvelle pièce pour percussion solo (**commande de l'Ensemble intercontemporain - création mondiale**)

**Diana ROTARU (1981)**

*Red Hot*, pour clarinette, violon, violoncelle et piano

**Manon LEPAUVRE (1992)**

*Baïna*, pour petit ensemble

**Michel PETROSSIAN (1973)**

*Timkat*, pour ensemble (**commande de la Maison de la Musique Contemporaine - création mondiale**)

**Un suk CHIN (1961)**

*Gougalon. Scènes de théâtre de rue*, pour ensemble

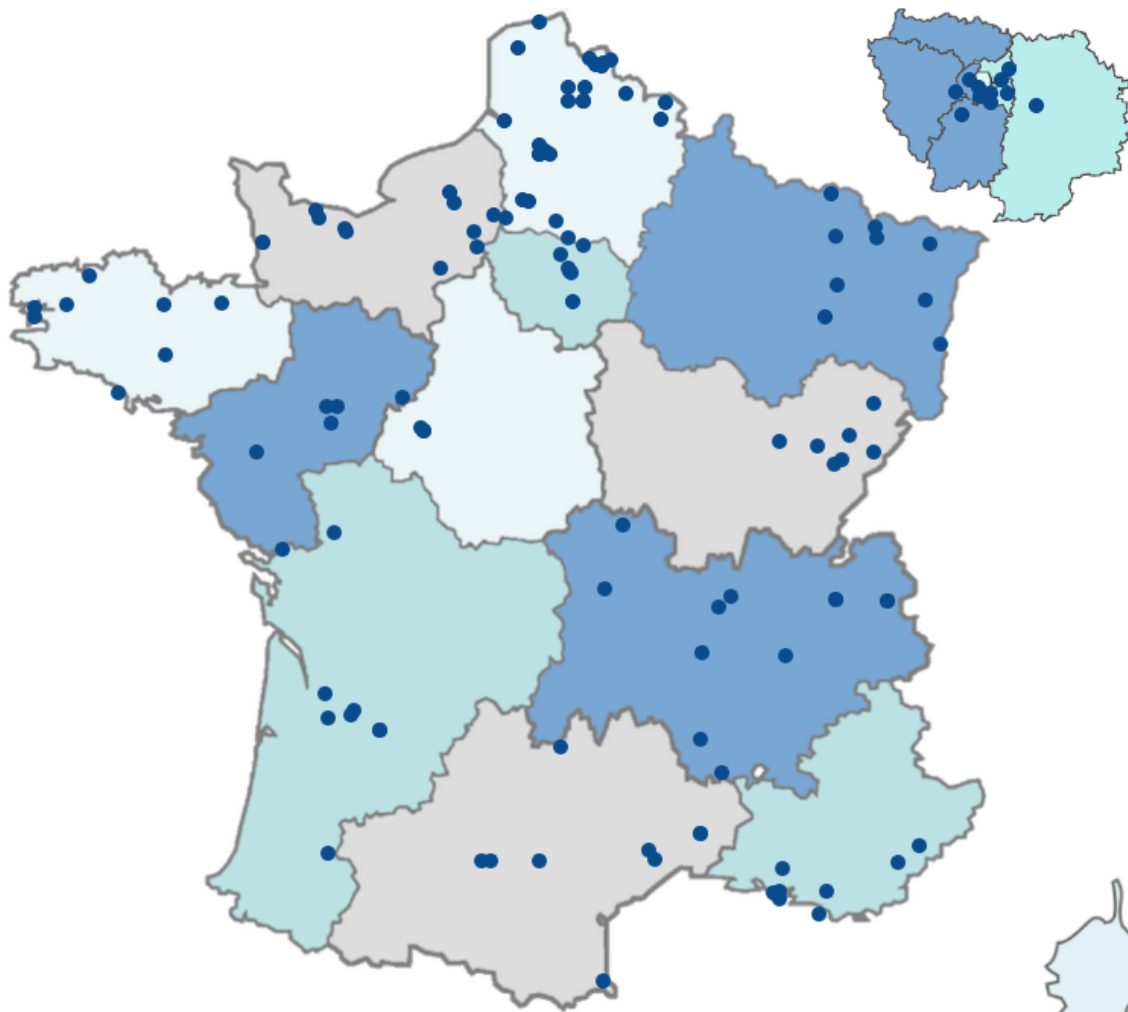
## CRÉATION DE L'ŒUVRE DU LAURÉAT DES COLLÈGES

Aurélien Dumont, Lauréat des collèges 2023, a reçu une commande pour musique de chambre, passée en partenariat avec ProQuartet - Centre Européen de Musique de Chambre (CEMC). Cette pièce pour quatuor et santûr sera interprétée par le Moser String Quartet et Farnaz Modarresifar, Lauréate du prix des professeur·e·s de collège 2023.

La création aura lieu le 24 mai 2024 à l'Orangerie de Bagatelle (Paris), dans le cadre du festival Rencontres à Bagatelle. Comme pour la Journée des SuperPhoniques, les élèves seront invités à assister à la création de cette œuvre.



# 133 ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS



**59**

collèges

**74**

lycées

Corse



Guadeloupe



Martinique



Guyane



La Réunion



Mayotte



Nouvelle-Calédonie



Saint-Pierre et Miquelon



Wallis et Futuna



Polynésie Française

Retrouver le détail des établissements inscrits sur le site des SuperPhoniques

L'équipe du pôle Médiation et développement des publics de la Maison de la Musique Contemporaine, en charge des **SuperPhoniques** :

## Simon Bernard

Chef de pôle

[simon.bernard@musiquecontemporaine.org](mailto:simon.bernard@musiquecontemporaine.org)

01 40 39 93 85 // 07 85 45 41 16

## Julie Quiquerez

Chargée de médiation et des SuperPhoniques

[julie.quiquerez@musiquecontemporaine.org](mailto:julie.quiquerez@musiquecontemporaine.org)

01 40 39 93 85 // 07 56 85 60 28

## SuperPhoniques

Maison de la Musique Contemporaine  
10-12 rue Maurice Grimaud - 75018 PARIS  
01 40 39 94 26

[superphoniques@musiquecontemporaine.org](mailto:superphoniques@musiquecontemporaine.org)  
[superphoniques.musiquecontemporaine.org](http://superphoniques.musiquecontemporaine.org)



UN DISPOSITIF PORTÉ PAR :

